

le 9 /02/2011

STATUT DES CONTROLEURS : POURSUIVRE LES MOBILISATIONS DANS LES REGIONS !



Près de 300 agents de différentes régions se sont retrouvés le jeudi 20 janvier 2011 place des Invalides, à l'appel de l'intersyndicale CFDT, FO, SNUTEF FSU, SUD UNSA (nos camarades de la CGT, quant à eux, avaient appelé l'ensemble des agents à la grève ce jour-là, mais sur une plateforme revendicative plus large, dans le cadre de la journée d'action contre la précarité, et n'avait invité que les contrôleurs du travail d'Ile de France à venir manifester Place des Invalides). Cette brèche ouverte dans l'intersyndicale explique peut-être cette mobilisation en demi-teinte. Quoiqu'il en soit, les collègues présents étaient cependant toujours aussi déterminés à obtenir l'ouverture de négociations pour un statut revalorisé à hauteur des missions exercées.

Une délégation de 2 représentants par organisation syndicale a été reçue par un simple conseiller technique du Cabinet, Monsieur VILLEMAGNE, assisté de Monsieur ALLAIRE et de Mme LE CORRE. A noter qu'en l'espace de 3 ans, les organisations syndicales n'ont jamais pu rencontrer le ministre du travail lui-même et doivent se contenter d'un de ses représentants, toujours placé plus bas dans la hiérarchie interne au Cabinet.

Les différentes organisations syndicales ont, à cette occasion, rappelé les revendications des contrôleurs.

[A noter que la délégation CGT, si elle a bien rappelé la plateforme unitaire, a surtout demandé le retrait du décret de novembre 2009, instituant le NES pour la catégorie B, instrument, selon ses déclarations, de dislocation des corps et grades au profit de l'inter ministérialité et de la mobilité forcée. Cette position est à apprécier au regard du fait que toute une série de corps de catégorie B ont maintenant effectivement intégré le NES et que l'UNAS CGT, par ailleurs, a mené une campagne avec pétition et délégation au Ministère de la Santé pour que les SA (corps commun à la Santé et au Travail) intègrent le NES dans les meilleurs délais. Ce qui est d'ailleurs le cas depuis le 1^{er} janvier 2011].

Monsieur VILLEMAGNE n'avait strictement rien à répondre aux représentants de l'intersyndicale si ce n'est que le Ministre ne méprise absolument pas les contrôleurs. Pour preuve: le décret permettant de réparer les inversions de carrières issues de la grille de reclassement des contrôleurs dans la nouvelle grille CII de septembre 2003 vient de paraître ; **bref, ce sera le NES, rien que le NES !**

[A noter que ce projet de décret avait été soumis pour avis au CTPM du 16 Septembre 2010 ; Le SNU TEF FSU, qui dès septembre 2003, avait soulevé le problème des inversions de carrière d'un certain nombre de contrôleurs et les avait incités à introduire des recours gracieux, a voté contre ce projet de décret au motif, non pas qu'il refusait la réparation des inversions de carrière, bien sûr, mais parce que ce décret n'était pas rétroactif et ne permettrait pas de régulariser la situation des collègues partis en retraite dans l'intervalle. Cette différence de traitement était d'autant moins admissible que la responsabilité en revient entièrement à l'administration. En effet, à plusieurs reprises, le

SNUTEF FSU avait demandé officiellement en CTPM à Monsieur MASSON (l'ancien DAGEMO) de procéder à une modification de la grille et ce dernier s'y était toujours refusé, laissant les inversions de carrière se reproduire d'année en année.]

L'après midi, les contrôleurs se sont réunis dans la salle LAMY de la DAGEMO.

CLARIFIER LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE

Le 6 mai 2010 le cabinet du ministre, alors qu'il abordait les discussions convaincu de la division syndicale, avait été décontenancé par la plateforme unitaire :

Pas d'entrée du corps des CT dans le NES

Respect du statut particulier du corps des contrôleurs du travail

Grille A type pour tous les contrôleurs du travail

Le 20 janvier 2011, un certain cafouillage a permis à Allaire de faire état tout haut devant l'assemblée de contrôleurs du travail du caractère disparate des revendications Il a relevé trois versions différentes :

- celle d'une grille A type avec maintien du corps des contrôleurs du travail en catégorie B. Avec un petit rictus Allaire a commenté cette revendication en déclarant combien cette revendication lui semblait incongrue, au vu des règles de la Fonction Publique

- celle du passage en catégorie A type qui nécessite un recrutement à BAC plus trois [Allaire a montré d'ailleurs combien il maîtrisait le dossier en déclarant que les CT étaient encore recrutés au niveau bac !]

- celle du passage en catégorie A+, qu'il déduisait du fait que certains demandaient l'intégration dans le corps de l'Inspection du travail.

Pour comprendre les enjeux de ces revendications, en partie contradictoires, il faut faire un tout petit rappel historique : fin des années 80, des milliers de fonctionnaires défilent dans les rues, demandant une revalorisation de leurs statuts. En particulier un certain nombre de corps de catégorie B qui estiment que leur classement en catégorie B ne correspond pas aux missions réellement exercées. Parmi eux les contrôleurs du travail, les infirmières, les assistantes sociales, les instituteurs, les aides bibliothécaires. Le gouvernement de l'époque répond par les accords Durafour signés par un certain nombre d'organisations syndicales de la FP. Ces accords prévoient la création de plusieurs CII (classement indiciaire intermédiaire) appelés plus couramment B plus. Plusieurs corps de B sont reclassés dans ce CII à deux ou trois grades. Les instituteurs, eux, sont reclassés en catégorie A et deviennent Professeurs des Ecoles. Pour les contrôleurs du travail et pour les greffiers il faudra attendre 2003 pour être reclassés en CII, trois grades pour les CT, deux grades pour les greffiers.

C'est à cette parenthèse des accords DURAFOUR que le gouvernement actuel veut mettre fin, en regroupant tous les corps de B dans un même espace statutaire. Et ce, même si le recrutement et la grille restent à deux niveaux, les agents de catégorie B recrutés à bac +2 étant rémunérés au niveau du 2^{ème} grade et les agents recrutés au niveau bac rémunérés au niveau du premier grade du NES. **L'objectif du gouvernement en rassemblant l'ensemble des agents de catégorie B sous une même grille est, à terme, de fusionner des corps (ex : celui des SA avec le corps des contrôleurs du Trésor) dans le cadre de la restructuration complète de la FP, pour en réduire considérablement le nombre, et de simplifier les mobilités plus ou moins forcées. Dès lors il n'y a pas place pour un corps de catégorie B avec une grille différente de celle constituée par le NES.**

C'est pourquoi le SNUTEF et la FSU, en réclamant la grille A type pour les contrôleurs, revendiquent expressément le passage en catégorie A du corps de contrôleurs. C'est d'ailleurs ce qu'ont revendiqué les 1600 contrôleurs signataires de la pétition initiée par l'UNSA et FO.

Nous estimons que refuser de revendiquer ce passage en A type, comme le font certains, pour permettre aux agents de catégorie C de continuer à être promus au choix n'est pas pertinent.

En effet, le classement en CII des contrôleurs a supprimé la possibilité de passage au choix des adjoints dans le corps des contrôleurs du travail. A contrario, les modifications Fonction Publique récentes permettent maintenant à

tout agent de catégorie C de pouvoir passer le concours interne de contrôleur ou d'inspecteur. Ce qui n'était pas le cas précédemment puisqu'il fallait être classé en catégorie B pour pouvoir passer le concours interne d'inspecteur.

Aujourd'hui les principaux corps de catégorie B en lutte pour leur revalorisation et qui refusent leur intégration dans le NES : les infirmières, les assistantes sociales, les greffiers. réclament tous le passage en catégorie A !

Autre revendication illisible: l'intégration dans le corps de l'Inspection du Travail. Celle là est totalement contradictoire avec le maintien du corps particulier des contrôleurs du travail. Elle repose sur une **confusion entre le corps de l'Inspection du travail et le système d'inspection du travail qui découle de la Convention 81 de l'OIT.** La Convention de l'OIT n'assure pas l'indépendance fonctionnelle à des corps tels qu'ils résultent de l'organisation interne des Etats mais à des agents publics (et encore pas toujours) qui ont une mission d'inspection du travail. C'est leur mission qui est protégée. **Cela concerne donc aussi bien des CT, des IT que des DAT en section ou des DT quand ils exercent des missions de contrôle.** Le corps de l'Inspection du travail est un corps d'environ 1900 agents ayant les grades d'IT, DAT ou DT qui, pour plus de la moitié, n'exercent pas dans des sections d'inspection du travail. **Il ne correspond donc pas stricto sensu à un corps de contrôle mais à celui des agents de catégorie A+ des services déconcentrés, au sein duquel se recrutait, jusqu'à la mise en place des Direccte, l'essentiel de l'encadrement de ces services.** C'est pourquoi il est aberrant de demander simultanément à l'administration que les contrôleurs du travail conservent leur statut particulier, restent classés en catégorie B mais bénéficient de la grille A type et intègrent le corps des A+ de services déconcentrés.

Pour le SNU TEF FSU, pas d'ambiguïté, la revendication est claire « maintien du corps particulier des contrôleurs du travail avec reclassement en catégorie A type »!

Une série de propositions d'actions ont été avancées par les collègues présents qui ont ensuite voulu envahir le bureau de Luc ALLAIRE. Ce dernier a accepté de « dialoguer » avec les contrôleurs présents dans la salle LAMY. Les réponses aux questions des contrôleurs de plus en plus excédés par le refus de toute négociation de la part du ministre ont été strictement techniques. Allaire a juste concédé le fait qu'il pouvait comprendre que les contrôleurs aient le « sentiment d'un déclassement symbolique ». A la demande unanime des contrôleurs exigeant que le ministre lui même reçoive les organisations syndicales, Luc ALLAIRE a répondu qu'il en ferait bien sûr part au ministre et que Xavier BERTRAND viendrait de toute façon présider un prochain CTPM. Face aux apparentes contradictions qu'Allaire a relevées sur les revendications, et pour éviter tout faux débat, les représentants du SNU TEF FSU ont déclaré que la FSU demandait expressément le passage en catégorie A type du corps de contrôleurs du travail.



Le principe d'une semaine d'action dans toutes les régions à l'issue des vacances de février a été évoqué à plusieurs reprises, une intersyndicale nationale doit en préciser rapidement le contenu. Ce qui n'empêche les contrôleurs d'organiser dès maintenant des actions dans leurs régions. Ainsi par exemple à la DIRECCTE Lorraine à l'appel des OS CGT, FO, SNUTEFE FSU, SUD, UNSA les contrôleurs ont massivement boycotté une réunion régionale organisée à l'IRA qui s'est tenue le jeudi 3 février. La presse locale s'en est fait largement l'écho (cf ci-dessous).

■ SOCIAL

manifestation hier matin devant l'ira de metz

Les contrôleurs du travail veulent sauver leur statut

La réforme des services publics met à mal le statut spécifique des contrôleurs du travail alors que, arguent-ils, leur tâche devient plus difficile dans un contexte économique dégradé. Hier, une manifestation avait lieu à Metz.

Hier matin, les contrôleurs du travail de Moselle étaient conviés à une rencontre de tous les agents des contrôles de la toute nouvelle Direccte de Metz, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, fruit de la fusion des directions régionales des ministères de l'Economie et du Travail.

Cette grande réforme des services publics (*) c'est tout récent pour les fonctionnaires des deux ministères qui doivent apprendre à se connaître.

Ainsi, hier matin, « On était censés présenter notre métier de contrôleur du travail. Alors même que notre travail est dévalorisé. C'est surréaliste ! », se sont indignés une trentaine d'agents massés devant l'Institut régional d'administration (ira) de Metz où se tenait la réunion.

On risque d'être interchangeables

C'est pourquoi, ils ont décidé de sécher la rencontre et d'exprimer une nouvelle fois leur ras-le-bol.

« Notre mouvement dure depuis les années 80 », ont rappelé Luc Raucy (FSU), James Humbert (CGT) et Mathieu Wiedenkeller (Collectif des contrôleurs du travail de Moselle). « En 2003, on avait obtenu de passer de la grille B à la grille intermédiaire B ». Le recrutement est passé à Bac +2 au lieu du niveau Bac ».

Mais la mise en place, en 2009,



Ils veulent défendre leur statut spécifique et être intégrés dans la catégorie A de la fonction publique. Les contrôleurs du travail qui manifestaient, hier, devant l'ira, à Metz, redoutent de faire les frais de la réforme des services publics. Photo Gilles WIRTZ

du Nouvel espace statutaire (NES) remet en question cette demi-victoire. « On va se retrouver dans le NES commun à tous les agents de catégorie B de la fonction publique ! », ont déploré Patrick Foubet (Unsa) et Marc Corchand (Sud Travail, Affaires sociales). « De fait, on est le seul corps de catégorie B qui met des PV ! »

Le NES a également comme

corollaire d'augmenter la durée des carrières contre une petite augmentation de la grille. « Au final, on gagnera moins ! », ont assuré les manifestants qui s'inquiètent aussi des conséquences de la fusion des deux ministères : « On risque de devenir interchangeable. On pourra peut-être nous demander de devenir contrôleur des impôts... »

« C'est un premier pas vers la

disparition de notre corps », ont résumé les syndicalistes.

Travail plus technique face à la crise

« Pourtant, notre travail devient de plus en plus technique face à la crise », reprend Mathieu Wiedenkeller.

« Nous intervenons essentiellement dans les TPE et les PME. Les

salariés sont très mobiles. Il y a une grande souffrance au travail. En face, nous avons des petits patrons, des artisans qui doivent s'en sortir. Les choses ne sont pas simples. Nous sommes souvent le seul lien entre les salariés et les entrepreneurs ».

En outre, « Dans les TPE, on est moins habitué aux contrôles que dans les grandes boîtes. Nous sommes confrontés à beaucoup d'agressivité », a poursuivi Marc Corchand. « Les deux fonctionnaires qui ont été assassinés n'étaient pas des inspecteurs mais des contrôleurs du travail », ont appuyé les manifestants (**).

Les agents en colère étaient à Paris en mai 2010, ils y étaient encore le 20 janvier dernier. Pour obtenir d'être classés dans la catégorie A, « Comme c'est le cas partout en Europe », pour rejeter le NES et pour, enfin, être entendus au ministère du Travail.

Leur faiblesse, c'est leur poids. Ils ne sont que 48 en Moselle, un millier en France. Pas facile pour eux de se faire entendre...

Céline KILLÉ.

(*) Cette réforme intervient dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui vise à rationaliser l'intervention de l'Etat. (***) Le 2 septembre 2004, un contrôleur du travail et un agent du service de contrôle de la Mutualité sociale agricole ont été tués à coups de fusil par un exploitant agricole en Dordogne.

Dans l'attente de cette semaine d'action, nous appelons d'ores et déjà les contrôleurs à se réunir en assemblées générales et à saisir toutes les occasions pour faire entendre leurs revendications !

LE SNU CHANGE DE NOM ET DE LOGO

Il ne vous aura pas échappé que notre logo a changé. En effet, il marque deux évolutions, décidées par les instances nationales de notre syndicat. D'une part, prenant en compte l'élargissement des missions et le rassemblement de nouveaux services en provenance du Ministère de l'Economie et des Finances au sein des Direccte, il devient le Syndicat National Unitaire du Travail, de l'Emploi, de la Formation et de l'Economie : SNUTEFE (ce n'est pas parce qu'on désapprouve la RGPP et la création des Direccte qu'il faut ignorer nos nouveaux collègues).

D'autre part, afin de mieux marquer notre identité et notre affiliation à la première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, le sigle FSU devient notre principal identifiant, avant celui du SNUTEFE.